



Q&R #2

Date: 7 octobre, 2015

Projet: Offre à Commandes pour des services mécaniques

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

Question 1: Il fut noté qu'aucune mention d'argent selon un taux horaire fut établi pour les tuyauteurs, soudeurs, calorifugeurs et électriciens. Seront-ils ajoutés?

Réponse 1: No, ils ne seront pas ajoutés à cause des nombreux métiers à énumérer et que le métier d'électricien était listé sur une offre permanente distincte.

TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS